

EAUX SUPERFICIELLES

(cours d'eau, plans d'eau, sources donnant naissance à un cours d'eau)

Alerte
Sécheresse

Pas de pluie significative en vue et des besoins accrus...

Vite, réduisons nos usages !

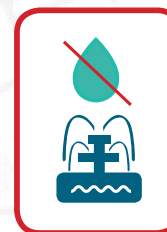
Extrême sensibilité des milieux aquatiques = économies d'eau et vigilance aux pollutions
Principales mesures de restriction à respecter sur notre territoire



INTERDICTION
de laver les
véhicules
particuliers
(sauf en station professionnelle)



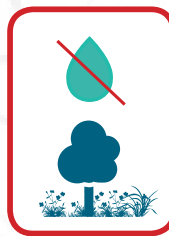
INTERDICTION
de remplir et
de vidanger les
piscines privées⁽²⁾



FERMETURE
des fontaines
publiques
(sauf circuit fermé)



INTERDICTION
de laver
la voirie
(sauf impératif sanitaire)



INTERDICTION
d'arroser les
espaces verts publics
et privés et les
jardins d'agrément
(de 9h à 20h)



INTERDICTION
d'arroser stades
et terrains de
sports
(de 9h à 20h)



RESTRICTION
d'irrigation⁽¹⁾
(-15%)



RÉGLEMENTATION
sur l'alimentation
des plans d'eau
et étangs
(débit dérivé réduit de moitié)

(1) plages horaires à respecter définies par arrêtés d'autorisation annuels

(2) piscines privées > 5 m³ : sauf mise en service et mise à niveau